



Envoi par courriel

Montréal, le 8 octobre 2019

Réponses aux questions d'Action Canada pour la santé et les droits sexuels
sarah@actioncanadashr.org

Madame, Monsieur,

Voici les réponses aux questions que vous avez formulées à l'intention du Bloc Québécois.

Pour toute autre information, nous vous suggérons de visiter [notre site Web](#).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, notre considération distinguée.

L'équipe 2019 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 4e étage
Montréal (Québec)
H2A 1B4

Avortement

1. Les obstacles à l'accès à l'avortement au Canada sont encore plus marqués pour les personnes qui vivent à l'extérieur des centres urbains, dans le Nord et dans les réserves des Premières Nations. Quelles mesures votre parti adopterait-il pour répondre à ces obstacles?

Le Bloc Québécois est résolument en faveur du droit au libre choix à l'avortement partout sur le territoire. Un élu du Bloc Québécois qui tenterait, par quelque moyen que ce soit, de rouvrir le débat sur l'avortement au Canada serait immédiatement exclu du caucus. Nous militons également pour un accès libre et facile aux soins. En ce qui concerne les Premières Nations et les Inuit, nous sommes toujours en faveur d'ententes tripartites permettant aux communautés autochtones de jouir de meilleurs services et d'une autonomie accrue. Nous pensons qu'Ottawa doit continuer de réviser à la hausse son financement et que les Premières Nations et les Inuit sont les mieux placés pour en faire bon usage selon leurs besoins en matière de santé et de droits reproductifs.

2. En raison de son Règlement 84-20, le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada où une personne doit payer elle-même pour un avortement dans une clinique indépendante. Quelles mesures votre parti adopterait-il pour mettre fin à cette discrimination?

Le Bloc est résolument en faveur du droit au libre choix à l'avortement et à un accès facile et sécuritaire aux soins. Puisque nous ne souhaiterions pas que le fédéral, particulièrement sous un gouvernement conservateur, vienne dire au Québec quoi faire en matière de santé et de droits reproductifs, nous ne prendrons pas de mesure contre une province dans ses champs de compétence.

3. Santé Canada publie un éventail de ressources informatives sur la santé. Or des organismes anti-choix continuent de produire et de disséminer des informations trompeuses sur l'avortement. Que ferait votre parti, s'il était élu, pour que tous les individus aient accès à des informations exactes et fondées sur les données probantes à propos de l'avortement?

Quelles stratégies votre parti proposerait-il pour abolir les obstacles à l'accès aux soins d'avortement créés par les organismes anti-choix?

Le Bloc Québécois travaillera à ce qu'aucune somme d'argent fédérale ne soit utilisée pour disséminer de fausses informations en matière de santé. La liberté de croyance et d'expression des personnes ne justifient pas l'utilisation de fonds fédéraux pour répandre des faussetés pouvant affecter la santé d'autrui.

Éducation à la sexualité

1. Si une province ou un territoire tentait un recul de son programme d'éducation à la sexualité, quelle mesure votre parti adopterait-il?

Nous sommes en faveur de l'éducation à la sexualité dans le cursus scolaire, mais l'éducation est une compétence exclusive des provinces. Tout comme nous serions opposés

à ce qu'un gouvernement fédéral oblige le Québec à retirer de ses écoles l'éducation à la sexualité, nous ne suggérons pas que ces cours soient imposés aux provinces.

2. Votre parti appuie-t-il la nécessité d'une stratégie du Gouvernement du Canada afin d'améliorer l'éducation à la sexualité à l'échelle du pays, y compris des fonds pour la sensibilisation et la formation d'intervenants professionnels en éducation à la santé sexuelle?

Nous ne sommes pas en faveur d'intrusions du fédéral ni en santé ni en éducation, champs de compétence exclusifs du Québec et des provinces. Nous souhaitons plutôt que le gouvernement fédéral augmente ses transferts au Québec pour qu'il puisse réinvestir dans ses programmes nettement mieux ancrés sur les besoins sur le terrain qu'une potentielle stratégie pancanadienne.

3. Le Canada ne recueille pas encore de données complètes sur les indicateurs de la santé sexuelle. Votre parti mandaterait-il Statistique Canada de recueillir des données sur les indicateurs de la santé sexuelle afin de mieux soutenir les politiques de santé publique et de renforcer les programmes d'éducation à la sexualité ainsi que leur mise en œuvre?

Oui.

Travail du sexe

1. Votre parti appuie-t-il l'abrogation de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (2014)?

Nous sommes prêts à l'étudier en comité en collaboration avec tous les intervenants.

2. Votre parti s'engage-t-il à impliquer les travailleuses du sexe dans toute consultation et toute étude qui conduiraient à des politiques touchant ces personnes et leur travail?

Oui.

3. Quelles mesures votre parti adopterait-il afin d'éliminer la violence, la stigmatisation et le harcèlement que les travailleuses du sexe rencontrent dans le cadre juridique actuel?

Nous sommes prêts à étudier le cadre législatif actuel en comité avec tous les intervenants du milieu.

Assurance-médicaments

1. Votre parti appuie-t-il une stratégie d'assurance-médicaments universelle et à payeur unique? Si oui, à quel moment amorcerait-il une telle stratégie?

Nous exigeons un droit de retrait pour le Québec avec pleine compensation. L'Assemblée nationale du Québec a déclaré à l'unanimité qu'elle refuserait de se joindre à un tel programme. Par ailleurs, puisque le Québec est à des années-lumière en avance sur le Canada en matière de programmes sociaux, nous doutons fort qu'un programme pancanadien soit meilleur que ce qui est déjà en vigueur au Québec, s'il devait voir le jour.

2. Votre parti appuie-t-il la création d'un programme de couverture universelle du coût de tous les contraceptifs avant le déploiement d'une stratégie nationale d'assurance-médicaments?

Voire réponse précédente.

3. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que tous les médicaments et dispositifs médicaux qui soutiennent la santé sexuelle et génésique devraient être priorisés dans le formulaire national d'assurance-médicaments?

Voire réponse précédente.

Santé et droits sexuels et génésiques dans le monde

1. Votre parti appuie-t-il l'engagement à consacrer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement? Si oui, quel échéancier votre parti propose-t-il pour atteindre cette cible?

Nous sommes absolument d'accord avec le principe et son application dans les meilleurs délais.

2. Votre parti appuie-t-il un investissement ciblé d'au moins 500 millions \$ par année en aide au développement pour les domaines négligés de la santé et des droits sexuels et génésiques (SDSG) (c.-à-d. l'avortement, les contraceptifs, le plaidoyer et la SDSG des adolescent-es)?

Nous appuyons une indexation du transfert en santé de 6 % jusqu'à ce le fédéral couvre 25 % des coûts des soins de santé assumés par les provinces. Avec un financement accru, le Québec a toute l'expertise nécessaire pour réinvestir selon ses besoins et notamment dans les domaines négligés.

3. Que ferait votre parti pour assurer un soutien financier accru aux organismes locaux et communautaires de défense des droits des femmes dans le monde?

Nous sommes satisfaits des réinvestissements par le gouvernement sortant en cette matière et nous nous opposerons au retour de toute condition qui limiterait le financement des organismes soutenant le droit au libre choix à l'avortement.